

---

**Confidence  
must be earned**

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

---

Avis aux Actionnaires de :

**First Eagle Amundi**

30 mai 2023

Luxembourg

---

Cher/Chère Actionnaire,

Nous, le conseil d'administration de First Eagle Amundi (le « **Fonds** »), souhaitons vous informer des changements suivants.

## 1. Modification de politique d'investissement et de processus du Compartiment

À compter du 30 juin 2023, la politique d'investissement et, le cas échéant, le processus des compartiments First Eagle Amundi International Fund, First Eagle Amundi Income Builder Fund et First Eagle Amundi Sustainable Value Fund (les « **Compartiments** ») seront modifiés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

First Eagle Amundi International Fund	First Eagle Amundi Income Builder Fund	First Eagle Amundi Sustainable Value Fund
augmentation de l'exposition maximale aux matières premières de 10 % à 25 %	augmentation de l'exposition maximale aux matières premières de 10 % à 25 %	augmentation de l'exposition maximale aux obligations de qualité spéculative de 10 % à 25 %
	<p>modification de la catégorisation SFDR du Compartiment, qui passera de l'Article 6 à l'Article 8, selon lequel :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>le Compartiment a pour objectif complémentaire l'obtention d'une note ESG de portefeuille supérieure à la note ESG de son univers de placement, composé à 70 % du MSCI ACWI Index, à 20 % du Bloomberg Global High Yield Index et à 10 % du Bloomberg Global Aggregate Index ;</li> <li>Les approches ESG sont incluses dans son processus d'investissement, conformément à l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers concernant les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales.</li> </ol>	

## 2. Changement d'indice de référence pour la commission de performance

Étant donné que l'indice de référence Libor USD cessera d'exister le 30 juin 2023, l'indice de référence pour la commission de performance sera modifié à compter de la date du présent Avis, et passera du Libor USD 3 Months plus le taux de rendement minimal actuel pour chacun des Compartiments au Secured Overnight Financing Rate (SOFR) plus le nouveau taux de rendement minimal correspondant à chacun des Compartiments, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

First Eagle Amundi International Fund	First Eagle Amundi Income Builder Fund	First Eagle Amundi Sustainable Value Fund
<p>Du Libor USD 3 Months + 400 points de base au <b>SOFR + 430 points de base</b>, à l'exception des classes d'actions suivantes :</p> <p>a. <b>OU-C</b> : Du Libor USD 3 Months + 560 points</p>	<p>Du Libor USD 3 Months + 300 points de base au <b>SOFR + 330 points de base</b>, à l'exception des classes d'actions suivantes :</p> <p>a. <b>OHE-QD</b> : Du Libor USD 3 Months +</p>	<p>Du Libor USD 3 Months + 400 points de base au <b>SOFR + 430 points de base</b>, à l'exception des classes d'actions suivantes :</p> <p>a. <b>OE-C</b> : Du Libor USD 3 Months + 560 points de</p>

<p>de base au <b>SOFR + 590 points de base</b> ;</p> <p>b. <b>OHE-C</b> : Du Libor USD 3 Months + 560 points de base au <b>SOFR + 590 points de base</b>.</p>	<p>420 points de base au <b>SOFR + 450 points de base</b>.</p>	<p>base au <b>SOFR + 590 points de base</b> ;</p> <p>b. <b>OHE-C</b> : Du Libor USD 3 Months + 560 points de base au <b>SOFR + 590 points de base</b> ;</p> <p>c. <b>OU-C</b> : Du Libor USD 3 Months + 560 points de base au <b>SOFR + 590 points de base</b>.</p>
---	--	---

### 3. Création d'actions de distribution cibles et changement de nom des classes d'actions concernées

À compter du 30 juin 2023, une nouvelle sous-catégorie de classes d'actions de distribution, à savoir les actions de distribution cibles, sera créée et ajoutée à la section (b) « Actions de distribution » du paragraphe « 6. Catégorie d'Actions » dans la partie générale du Prospectus, comme indiqué ci-dessous :

« *iii. Actions de distribution cibles*

*Les actions dont le suffixe commence par MTD, QTD ou ATD laissent entrevoir qu'il existe un montant de dividende cible et que le versement de leurs dividendes a lieu à des fréquences mensuelles (M), trimestrielles (Q) ou annuelles (A). Un dividende cible est un montant que le Compartiment envisage de verser, mais qu'il ne garantit pas. Un dividende cible peut être exprimé en montant d'espèces spécifique dans la Devise de la classe pertinente ou en pourcentage de la valeur liquidative. Veuillez noter que, pour pouvoir atteindre son montant de dividende cible, un Compartiment peut avoir à distribuer une somme supérieure à ce qu'il a effectivement touché en dividendes. Concrètement, cela signifie qu'un Actionnaire pourrait donc récupérer une partie de son capital (c'est-à-dire du montant que l'Actionnaire a investi dans le Compartiment) sous forme de dividende. »*

L'ajout ci-dessus se reflète également dans la section « Politique de dividendes » des suppléments des trois Compartiments :

« *Des classes à distribution cible pourraient également être disponibles\*\*.*

*\*\* pour consulter la liste complète, rendez vous sur <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/EN/Amundi-Luxembourg-S.A> »*

En conséquence de la modification susmentionnée, les classes d'actions suivantes du compartiment First Eagle Amundi Income Builder Fund qui présentent déjà les mêmes caractéristiques que les actions de distribution cibles, et qui restent inchangées, sont renommées comme suit :

- OHE-QD devient OHE-QTD ;
- IU5-QD devient IU5-QTD.

Si vous n'acceptez pas tout ou partie de ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos actions sans commission de rachat, conformément au prospectus de First Eagle Amundi.

La dernière version du Prospectus du Fonds et les Documents d'Informations Clés sont disponibles, sans frais, sur simple demande au siège social.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

ABN AMRO Bank N.V., Belgian Branch  
Borsbeeksebrug 30  
2600 Antwerp

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

## **COORDONNÉES**

### **First Eagle Amundi**

Siège social : 5, allée Scheffer – L-2520 Luxembourg

Adresse : BP 1104 – L-1011 Luxembourg

Téléphone : +352 26 86 80 01 - Fax : +352 26 86 80 99 –  
[info@amundi.com](mailto:info@amundi.com)

Société d'Investissement à Capital Variable R.C.S. Luxembourg B 55.838